



## **Lettre ouverte de Jean Nô à Mmes, Mrs les musiciens intervenants, à Mmes, Mrs les responsables de la FNAMI, administrateurs des groupes Facebook et Google**

**Et pour information, à Mmes, Mrs les responsables et enseignants des CFMI, directeurs et professeurs des écoles, conseillers pédagogiques en éducation musicale, directeurs d'écoles de musique et de conservatoires.**

*Ce pourrait être l'histoire d'un boulanger dont on dit qu'il fait du bon pain. Beaucoup de gens viennent dans sa boutique en chercher, parfois même de très loin, mais ... presque tout le monde repart sans payer ! Alors arrive un jour où il ne peut plus acheter de farine pour pétrir le pain du lendemain !*

Sur les pages des groupes fermés Facebook et Google «musiciens intervenants », par la publication régulière et récurrente de fichiers et de liens, certains d'entre vous diffusent l'ensemble de la collection «Les Enfantastiques», mettant ainsi en « libre service gratuit», à la disposition des 4800 M.I. membres de ces groupes, les audio chantés, PB instrumentaux, textes et partitions des 150 chansons enregistrées dans les 10 albums publiés à ce jour. Etant donné que chaque M.I intervient dans plusieurs écoles, combien d'établissements scolaires en France sont donc susceptibles désormais d'utiliser ce matériel sans l'avoir jamais acheté ? Je savais bien-sûr que ce genre de trafic avait lieu, mais je n'en imaginais pas l'ampleur !!!

Pourtant, vous qui êtes musiciens, vous devez savoir que la production d'un nouveau cd d'une quinzaine de chansons est coûteuse: cachets des musiciens, des ingénieurs du son, maquettiste pour la pochette, vidéaste pour les clips, copiste pour les partitions, etc ... Alors comment voulez vous que l'on puisse financer la production et l'enregistrement d'un nouvel album si personne n'achète les précédents ? D'autant plus que «Bizou Muzic » est une petite structure d'édition qui n'a rien de comparable avec les «majors» qui produisent certains répertoires « jeune public » plus «commerciaux» et qui, elles, peuvent supporter et survivre à ces pratiques illégales, même si le piratage n'est jamais souhaitable.

A ne pas commander et surtout, à ne pas faire commander aux écoles un exemplaire du matériel original qui contient la ou les chansons utilisées, ce qui, je vous le rappelle, est pourtant obligatoire, dans le cadre d'une activité publique, pédagogique et professionnelle, et à ne fonctionner qu'avec des copies piratées comme vous le faites, vous êtes juste en train de condamner le projet «Les Enfantastiques», de rendre impossible la production de nouveaux albums et donc, à terme, de réduire peu à peu vos possibilités de choix et de diversités musicales dont vous semblez pourtant avoir besoin dans vos interventions en milieu scolaire.

Le plus étonnant, c'est que l'énergie et l'enthousiasme avec lesquels vous faites circuler les fichiers extraits des cds « Enfantastiques» et les commentaires qui vont avec, montrent sans aucun doute votre intérêt pour ce projet: *«Les Enfantastiques ont du succès, tout à fait compréhensible !»* ou *« Cette chorale nous fait gagner beaucoup de temps»* Ou encore, après le transfert du vol.10 à peine publié en avril dernier *«C'est le Nirvana ce soir; merci c'est énorme !»*. Vous donnez l'impression que ce projet vous appartient, qu'il vous est du, qu'il est naturel que vous vous le partagiez sans aucune gêne et sans vous demander, jamais, d'où il vient et comment il est arrivé jusqu'à vous. Alors, étant le créateur des «Enfantastiques», je suis bien placé pour vous informer que les chansons ne sont pas tombées du ciel par enchantement, qu'elles ont un auteur-compositeur, moi-même, que de nombreux musiciens ont enregistré les accompagnements musicaux, qu'un ingénieur du son a travaillé de nombreuses journées pour enregistrer et mixer toutes ces chorales d'enfants, qu'un vidéaste a monté les clips, qu'un copiste a édité les partitions, qu'une usine a pressé les cds, etc ... Et je vous confirme que tout cela a un coût très important, qu'il est à chaque fois compliqué de trouver un équilibre financier et je vous informe qu'aucune aide de l'Education Nationale ou du réseau Canopé ne vient soutenir ces projets d'enregistrement qui n'ont donc pour unique source de financement que la vente des cds. De plus «Les Enfantastiques» n'étant pas un projet scénique aucun financement complémentaire ne peut être trouvé grâce à la diffusion de spectacles.

En parcourant le « journal » et la rubrique « fichiers » de votre groupe, je constate que vous transférez entre vous des dossiers zippés contenant des albums entiers, la collection complète, avec audio chanté, PB et partitions, sans jamais vous poser la moindre question, sans qu'il n'y ait jamais le moindre doute, le moindre scrupule émis par l'un d'entre vous, au point que ce « COPILLAGE » en règle aura bientôt détruit l'équilibre financier qui permettait la poursuite du projet. Et, par contre, je n'ai jamais vu aucune publication relayant l'information de la sortie d'un nouvel album, jamais aucun lien vers une vidéo des «Enfantastiques», aucun encouragement entre vous à acheter un cd ou à en faire acheter légalement par les écoles dans lesquelles vous intervenez. Et, à l'arrêt prévisible du projet «Les Enfantastiques» pour lequel je travaille avec passion depuis 15 ans, en tant que musicien, compositeur et auteur, vient s'ajouter la déception et la tristesse que je ressens aujourd'hui, car il se trouve que je connais personnellement certains d'entre vous, pour avoir mené ensemble des projets, pour avoir eu des conversations téléphoniques, pour avoir répondu à vos mails dans lesquels vous me disiez toujours votre plaisir d'avoir découvert et de faire chanter aux élèves les chansons des « Enfantastiques ».

Alors comment se fait-il que, d'une part, vous me teniez ces discours enthousiastes et que d'autre part, vous sabordiez ce projet ?

Malgré tout, quelques uns d'entre vous, les peu nombreux qui ne se servent pas au « libre-service gratuit » de votre groupe facebook, commandent les cds et / ou les font commander par les écoles dans lesquelles ils interviennent de façon à ce que chaque établissement travaille, comme il se doit, légalement à partir d'un matériel original audio chanté, PB et partitions, et je les remercie de leur loyauté et de leur soutien. Avoir cette exigence par rapport aux directeurs (trices) des établissements dans lesquels vous intervenez, serait aussi une façon d'alerter les enseignants et d'éduquer les élèves sur l'illégalité des copies, sur la valeur d'une oeuvre musicale, sur la nécessité de trouver un financement pour sa production et tout simplement sur le respect du droit d'auteur et de la propriété artistique.

Lors des sessions «Chansons en création», je rencontre de nombreux enseignants et à l'occasion de nos discussions, quand nous évoquons le phénomène des copies illégales, rares sont ceux qui objectent que ce serait le prix de 20 € d'un cd (audio + PB+ recueil de partitions inclus) commandé en direct sur le site des «Enfantastiques» qui les empêche personnellement ou via la coopérative de l'école d'acheter un cd. Ils admettent que c'est plutôt une absence de réflexion à ce sujet qui les amène à utiliser des copies récupérées sur Internet ou via un emprunt à la médiathèque ou via un ... musicien intervenant ! Et l'argument du «à quoi bon acheter un cd entier si nous n'avons besoin que d'une chanson ?» ne tient pas. Car il est facile de comprendre que c'est justement grâce à l'achat du cd entier et à la «mutualisation» des frais de production sur l'ensemble d'un album de 15 chansons et des PB et partitions que la production d'un nouveau volume de la collection est possible. Il n'y aurait donc pas grand travail de persuasion à faire auprès des enseignants pour que chaque établissement se procure au moins un exemplaire du ou des cds contenant la ou les chansons utilisées et ainsi, d'une année sur l'autre, le financement des prochains volumes Enfantastiques» serait assuré pour que vous ayez à votre disposition un nouveau répertoire sur de nouvelles thématiques.

Je me permets également d'interpeler les responsables de la FNAMI qui devraient exiger de ses membres un changement radical de comportement afin qu'ils deviennent eux mêmes informateurs et formateurs concernant le droit d'auteur et le piratage musical, auprès des enseignants et des enfants qu'ils côtoient. Les directeurs de conservatoires qui vous emploient devraient aussi interdire la diffusion de copies audio et partitions dans le cadre de vos interventions dans les écoles, comme ils le font très bien avec l'interdiction des photocopies de partitions du répertoire classique. Et, bien-sûr, les enseignants des CFMI ont aussi un rôle important à jouer afin que ce « COPILLAGE ORGANISE » de fichiers musicaux, audio chanté, PB et partitions, dans le cadre professionnel et pédagogique cesse enfin.

Pour 5000 musiciens intervenants en France, 4800 font donc partie du groupe facebook et certains, du groupe Google administré par la FNAMI !!! Poster des fichiers d'un ordinateur «pour rendre service à la communauté des M.I. », peut paraître bien anodin, pourtant, c'est juste 4800 collègues qui ont alors la possibilité de les télécharger, ayant désormais à disposition, l'ensemble de la collection «Les Enfantastiques», partitions, audio chantés et PB, instrumentaux, chacun pouvant désormais, à leur tour, copier pour plusieurs écoles aux quatre coins du pays. Et ça, ce n'est pas du tout anodin ! Au contraire, compte tenu de la quantité de copies que vous faites circuler illégalement, c'est pour le projet « Les Enfantastiques » un véritable préjudice.

Alors que faire maintenant ?

J'ai bien conscience que ma «découverte» qui date de début octobre, arrive bien tardivement et que le mal est fait et bien fait puisque parmi les dizaines de captures d'écran effectuées, certains transferts de fichiers datent de 2015 et nous avons arrêté là nos recherches !!! Et l'on constate que cette pratique se poursuit sous l'impulsion de quelques membres du groupe particulièrement actifs et volontaires à distribuer gratuitement à tous ce qui ne leur appartient pas !

Après un temps de stupéfaction et de colère, puis de réflexion, j'ai finalement décidé de vous écrire cette lettre ouverte afin d'alerter sur vos pratiques illégales dont certains d'entre vous n'ont peut-être pas conscience des conséquences, d'autres en ont certainement conscience mais n'en n'ont rien à faire ... !!! J'avoue ne pas comprendre ce qui peut paraître comme un acharnement à nuire à la poursuite d'un projet dont la quantité de piratage de fichiers que vous en faites ainsi que les commentaires qui les accompagnent, ne permettent pas d'avoir le moindre doute sur l'intérêt que vous lui portez et l'utilité que vous en avez. C'est tout à fait paradoxal et incompréhensible !!! Alors, maintenant que vous avez mis en téléchargement libre et gratuit la totalité des cds de la collection «Les Enfantastiques», et que vous avez porté un très sale coup à cette collection et au financement du prochain album, volume 11, dont l'enregistrement était prévu pour 2018 et risque d'être compromis, peut-être allez vous vous poser quelques questions et aurez-vous quelques suggestions à faire pour y répondre?

*Ce pourrait être l'histoire d'un boulanger dont on dit qu'il fait du bon pain. Beaucoup de gens viennent dans sa boutique en chercher, parfois même de très loin, mais ... presque tout le monde repart sans payer ! Alors arrive un jour où il ne peut plus acheter de farine pour pétrir le pain du lendemain !*

Jean Nô, le 15 janvier 2018